



Délibération
N° 2025-005

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS : PROGRAMME DE VOIRIE 2025-2028

Date de la convocation : 06 MARS 2025

SEANCE DU 10 MARS 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX MARS à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme GHELARDINI Vanina.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire informe l'Assemblée Communale qu'un nouveau programme de voirie 2025-2028 va être lancé.

Il s'agit tout d'abord de valider le programme de voirie 2025-2028,

Qui comporte :

- Des rénovations de voiries Communales, en particulier à Licciola, l'allée des Lauriers, qui est fortement détériorée, et qu'il convient d'améliorer en vue d'y aménager une zone de retournement et un point de collecte.
mais également l'amélioration, l'embellissement et la mise en sécurité d'autres voiries, comme l'allée des Bougainvilliers.
- La rénovation d'une partie des trottoirs du CD80, y compris leur mise en sécurité et en accessibilité.
- L'aménagement et l'embellissement de chemins divers (anneto par ex., plage du Flenu, ...), la préparation de la végétalisation (jardinières sur le CD80),
- Mise en sécurité chemin Opale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20250310-2025-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025



- La rénovation du parking de l'Arancio route de San Martino avec aménagement d'un PAV réservé aux personnes non desservies en PAP.

Le coût de l'opération est estimé à 500 000,00 € HT.

Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 40%, et de la Collectivité de Corse à hauteur de 40%.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Approuve le programme de voirie 2025-2028,
- Fixe ainsi les plans de financement :

Opération : Programme de Voirie 2025-2028	Montant HT	taux
État - DETR	200 000,00 €	40%
Collectivité de Corse - dotation quinquennale	200 000,00 €	40%
Commune	100 000,00 €	20%
total	500 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à solliciter les financements auprès de la Collectivité de Corse et de l'État pour obtenir un taux d'aide de 80 %
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune – Opération APCP voirie 2023-04-VOIRIE 2023-2028.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

